

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Michel Lacouturière à Augne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 18 septembre 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	24	5	4	1	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER MICHELLE, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, COUPET Georges, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : COLIN Juliana à SIMON Philippe – DUGAY Marie à BAUDEMONT Dominique – LOURADOUR Patricia à SUDRON Frédéric – MALET Patrick à MUZETTE Thierry – MARQUES Evelyne à GASCHET Gérald.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : DELEFOSSE Laurent – GORA Richard – LEVET Elise – PLAZANET Mélanie

Membres absents : SIMON Isabel.

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

INSTITUTION

Délibération n° C99-2025 : élaboration du plan intercommunal de sauvegarde

Par délibération en date du 17 juillet 2025, le Conseil communautaire a décidé de valider l'élaboration du projet de plan intercommunal de sauvegarde, d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour la prestation d'élaboration des plans communaux et intercommunal de sauvegarde.

Depuis cette date, la Communauté de communes Briance-Combade s'est rapprochée de notre Communauté de communes pour se joindre à cette démarche ainsi que certaines communes de ce territoire.

Vous trouverez la proposition de convention en pièce jointe.

Il s'agit donc pour le Conseil :

- De valider l'élaboration du projet de plan intercommunal de sauvegarde.
- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour la prestation d'élaboration des plans communaux et intercommunal de sauvegarde ;
- D'adhérer au groupement de commandes ;
- D'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes ;
- De désigner la Communauté de communes des Portes de Vassivière en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tous les documents nécessaires à la constitution du groupement de commandes, et prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser le lancement du marché (de services) sous la forme d'un Appel d'Offres Ouvert ;
- De dire que chaque membre de la convention paiera les sommes dues pour son propre compte
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à notifier le marché et signer le marché ainsi que tous les documents nécessaires à sa passation pour le compte des membres du groupement de commande.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix pour décident :

- De valider l'élaboration du projet de plan intercommunal de sauvegarde.
- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour la prestation d'élaboration des plans communaux et intercommunal de sauvegarde ;
- D'adhérer au groupement de commandes ;
- D'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes ;
- De désigner la Communauté de communes des Portes de Vassivière en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tous les documents nécessaires à la constitution du groupement de commandes, et prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser le lancement du marché (de services) sous la forme d'un Appel d'Offres Ouvert ;
- De dire que chaque membre de la convention paiera les sommes dues pour son propre compte
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à notifier le marché et signer le marché ainsi que tous les documents nécessaires à sa passation pour le compte des membres du groupement de commande.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 26 septembre 2025

Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le : **02 OCT. 2025**
Publié le : **02 OCT. 2025**

